

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 49 du 27 octobre 2016

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 2

DÉCISION N° 5304/DEF/DCSCA/SDM/FIN

modifiant la décision n° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 octobre 2015 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 25 octobre 2016

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « finances »*.

DÉCISION N° 5304/DEF/DCSCA/SDM/FIN modifiant la décision n° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 octobre 2015 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 25 octobre 2016

NOR D E F E 1 6 5 1 8 4 8 S

Texte modifié :

Décision n° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 octobre 2015 (BOC n° 50 du 13 novembre 2015, texte 4 ; BOEM 410.2.9).

Référence de publication : BOC n° 49 du 27 octobre 2016, texte 2.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'instruction n° 11370/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 5 juin 2015 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense ;

Vu l'instruction n° 596/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 avril 2016 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées ;

Vu la décision n° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 octobre 2015 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure ;

Vu la décision n° 15333/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 novembre 2015 modifiée, prise en application de l'arrêté du 19 août 2015 fixant les montants de l'indemnité de responsabilité allouée aux trésoriers et aux sous-trésoriers militaires,

Décide :

La décision n° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 octobre 2015 est modifiée comme suit :

Art 1^{er}. À l'article 2.

Au lieu de :

« Les trésoreries militaires suivantes sont dissoutes :

- BOALI ;
- TRIDENT ;
- PAMIR 1 ;
- LICORNE. » ;

Lire :

« La trésorerie militaire dénommée SANGARIS est rattachée, à compter du 1^{er} novembre 2016, à l'organe liquidateur temporaire (OLT) de la direction du commissariat (DIRCOM) de l'opération SANGARIS, dont l'ordonnateur est le centre interarmées d'administration des opérations (CIAO) ».

Art. 2. Dans l'annexe. « LISTE DES FORMATIONS EN OPÉRATION EXTÉRIEURE DOTÉES D'UNE TRÉSORERIE MILITAIRE. ».

Remplacer le tableau par le tableau ci-dessous :

«

FORMATION.	DÉNOMINATION DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE.	ORDONNATEUR.	CLASSIFICATION.
DÉT AIR SAFAWI-H5.	CHAMMAL.	Centre interarmées d'administration des opérations (CIAO).	Complexe.
Direction du commissariat en opération extérieure (DIRCOM) DAMAN.	DAMAN.	DIRCOM DAMAN.	Complexe.
DIRCOM BARKHANE.	ÉPERVIER.	DIRCOM BARKHANE.	Complexe.
DIRCOM BARKHANE.	ÉPERVIER 2.	DIRCOM BARKHANE.	Complexe.
DIRCOM BARKHANE.	SAHEL 3.	DIRCOM BARKHANE.	Complexe.
Organe liquidateur temporaire (OLT) de la DIRCOM SANGARIS.	SANGARIS.	CIAO.	Complexe.

»

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
adjoint au sous-directeur « métiers »,*

Pascal VERRIER.